

Texte approuvé par les partenaires sociaux en date du 21 mars 2024

Les partenaires sociaux de la Commission paritaire pour le transport et la logistique ont déjà exprimé à plusieurs reprises et à l'unanimité leurs préoccupations concernant les parkings autoroutiers. Aujourd'hui, les parkings de qualité sont encore trop peu nombreux et les installations sanitaires sont souvent désastreuses.

Les automobilistes belges et européens doivent constater quotidiennement que des efforts considérables ont été consentis ces dernières années dans les autres États membres de l'UE, non seulement pour mettre à disposition un nombre suffisant de parkings de qualité, mais aussi pour les doter d'installations sanitaires propres et de qualité. En Belgique, par contre, le temps semble s'être arrêté. Le manque d'initiatives dans ce domaine a également pour conséquence que les conducteurs ne peuvent pas respecter les temps de conduite et de repos obligatoires.

Les partenaires sociaux rappellent que, conformément aux réglementations européenne et belge, les chauffeurs professionnels doivent pouvoir prendre leurs pauses à intervalles très réguliers, une réglementation que les services de contrôle connaissent particulièrement bien puisqu'ils prennent des mesures coercitives à l'encontre des chauffeurs et des employeurs.

En outre, notre réglementation du travail contient toute une série de règles relatives au bien-être au travail. Disposer d'installations sanitaires de base est une exigence fondamentale à cet égard. Le gouvernement a l'obligation de fournir l'infrastructure nécessaire le long des autoroutes afin d'offrir aux conducteurs le confort dont ils ont besoin. Les règles fixées par le Code du bien-être au travail (1 toilette individuelle pour 15 employés) pourraient facilement être transposées en une norme minimale équitable pour les parkings, c'est-à-dire 1 toilette pour 15 places de stationnement.

Par ailleurs, il convient de noter que le secteur n'a pas été épargné par les charges supplémentaires ces dernières années : les recettes de péage provenant de la tarification routière ont atteint à elles seules 838 millions d'euros au cours de la dernière année complète d'exploitation !

Les partenaires sociaux demandent donc instamment de prendre des mesures au niveau gouvernemental, notamment de prévoir des aires de stationnement supplémentaires de qualité, dotées d'installations sanitaires adéquates et saines, mais aussi d'intervenir sur les aires de stationnement existantes.